

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2019 à 20 H 00

Convocation du 18 avril 2019

Présents : Mrs Gaudibert, Cloche, Gachon, Escoffier, Guénard, Roig, Martinat, Mmes Paillard, Gordillo, Boureghda, Ranc, Gambetti

Absents : Excusé Mr Reynaud,

Mr Rouby

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Sandrine

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal prend connaissance des demandes des associations sollicitant une subvention pour l'année 2019.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le vote des subventions suivantes :

Amicale Laïque :	1 000.00 € (versée après l'Assemblée Générale)
Amicale Baumoise du Devoir de Mémoire :	250.00 €
Le Bonheur des Ages :	400.00 €
A.C.C.A :	400.00 €
F.C.B.M. (Foot) :	1 500.00 € (versée après l'Assemblée Générale)
La Baume du Livre :	1 300.00 €
Les Archers de la Balme :	500.00 €
Les Amis du Vieux Baume :	250.00 €

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes aux associations à raison de 3 par année.

L'association des Amis du Vieux Baume demande la mise à disposition de la remise de la Cure pour les journées du Patrimoine pour exposer de vieilles machines agricoles. Demande acceptée.

CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Convention Assistance Retraite relative à l'intervention du Centre de Gestion pour les dossiers CNRACL est à nouveau prorogée d'un an jusqu'au 31 décembre 2019. Il soumet à l'approbation du conseil municipal l'avenant N° 2 qui porte sur les articles suivants :

Article 2 : article 2 complété comme suit : un nouveau service mis en place par la CNRACL, la qualification du compte individuel retraite (QCIR) vient s'ajouter aux missions d'interventions du CDG 26 ;

Article 3 : article 6 complété comme suit : la tarification de la nouvelle prestation QCIR se fera sur la même base que la simulation de calcul de pension, soit 60 € pour la réalisation totale et 30 € pour le contrôle.

Une délibération est prise à la majorité (1 abstention).

MUTUALISATION ALSH TULETTE – ST PAUL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} avril 2019 les communes de l'entente ont décidé de mutualiser leurs ALSH et qu'il convient de créer un règlement intérieur extrascolaire afin d'intégrer cette nouvelle organisation et notamment de préciser les règles de fonctionnement et d'indiquer les droits et obligations des familles.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les termes du règlement intérieur des structures d'accueil communales et autoriser l'application de ce règlement à compter du 1^{er} avril 2019.

Monsieur le Maire précise que l'article L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences ou chaque conseil municipal est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres désignés au scrutin secret.

Une délibération est prise à l'unanimité pour désigner les élus titulaires à cette commission spéciale soit :

- Mr GAUDIBERT Jean-Louis
- Mme PAILLARD Sandrine
- Mme GORDILLO Nathalie

S.I.E.B.S : procédure d'adhésion au Syndicat R.A.O (Rhône Aygues Ouvèze)

Mr ESCOFFIER informe le conseil municipal que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal 2015 de la Préfecture de la DROME prévoyait la fusion entre le RAO et le SIEBS car celui-ci est confronté à une ressource déficitaire sur le bassin versant entraînant une situation tendue notamment en période de sécheresse.

Le préfet a ainsi jugé que la fusion de ces deux syndicats, géographiquement pertinente, permettrait d'organiser une meilleure sécurisation à terme de l'approvisionnement en eau de Baume et Solérieux.

Le Syndicat R.A.O a pour compétence la production, le transport et la distribution de l'eau potable sur le territoire de ses 37 communes adhérentes.

Une étude de faisabilité technique et financière a été menée.

Il convient de :

- Renouveler la conduite entre Ste Cécile Les Vignes et Bouchet d'une longueur de 6 300 ml pour renforcer les deux communes en diamètre 250 pour rendre possible l'interconnexion avec le SIEBS.
- Créer une interconnexion avec le SIEBS consistant en la pose de 6 100 ml de conduite en diamètre 200 et de 150 ml en diamètre 100 entre les deux réservoirs du SIEBS ainsi que la mise en place d'un surpresseur.

Des délibérations de principe ont été prises par le Syndicat RAO, le SIEBS et la commune de Clansayes pour lancer le projet d'adhésion.

Un projet de protocole d'adhésion a été rédigé afin d'acter les modalités de ce transfert au 1^{er} janvier 2020.

Phasage des travaux : 1^{ère} étape : renforcement Bouchet Tulette et redimensionnement de la conduite en 2020 et 2021

2^{ème} étape : interconnexion réseaux RAO – SIEBS en 2022 et 2023

Les agents affectés au service de SIEBS seront transférés de plein droit au R.A.O.

A compter du 1^{er} janvier 2020, la facturation du service des eaux sera assurée par la SAUR aux mêmes conditions tarifaires que celles des communes actuellement membres du R.A.O.

DEPART DE MR ESCOFFIER A 21 H 30

HANGAR

Monsieur le Maire donne lecture de différents devis ;

Pour la réalisation du radier béton dans le local technique, le devis de l'entreprise SAS OG CONSTRUCTION est de 12 480 € TTC ; un deuxième devis sera demandé.

Pour la clôture, le devis de l'entreprise LC'CLOS s'élève à 15 666 € TTC. Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le maire à demander une subvention au titre de la dotation cantonale.

L'électricité est terminée dans le bâtiment. Il reste le raccordement au tableau électrique de la station d'épuration pour 772 € et la mise à la terre si besoin de la charpente métallique : 630 € soit un total TTC DE 1682.40 €.

VENTE ANCIENNE POSTE : réinvestissement futur

Le notaire devrait envoyer le compromis de vente rapidement.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de créer une commission au sein du conseil municipal pour entamer une réflexion sur le devenir des locaux communaux. Sont intéressés : Mmes PAILLARD, GORDILLO, GAMBETTI, RANC et Mrs GAUDIBERT, GUENARD, MARTINAT, GACHON, ESCOFFIER, CLOCHE.

La date de la première réunion est fixée au 20 mai à 18 H 00.

VOIRIE 2019 : Travaux à commander

- Reprise voirie et création parking Petit chemin :	2 332.80 €
- Aménagement parking Mairie	2 815.75 €
- Divers chemins : (Marandonne, Ruat, Passerelle, Garigon)	8 235.29 €

Soit une enveloppe d'un montant de : **13 383.84 € HT**

MUR ABORDS CIMETIERE

L'entreprise BLACKETT a réalisé les travaux de dévégétalisation du lierre sur le mur jouxtant le cimetière.

Concernant le mur menaçant côté « Allée de la Poterne », après recherche sur le cadastre, il apparaît que la parcelle qui jouxte le mur de la propriété de Mr et Mme LEBROU appartient au Département.

L'Atelier Foncier, Géomètre, va procéder à la délimitation et au bornage de la limite située entre la propriété de Mr LEBROU cadastrée A 390 et la parcelle A 216 (Département).

Le rendez-vous aura lieu le mardi 14 mai 2019 à 09 H 00 sur les lieux.

ENTREES VILLAGE ROUTE VALREAS

La réunion prévue ce jour à 17 H a été annulée par le Bureau d'Etudes NALDEO. Elle devrait être reportée incessamment.

LOTISSEMENT A VENIR : voirie et raccordement réseaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Bureau d'études STRUCTURES ETUDES DIAGNOSTICS a été retenu par le lotissement pour la Maîtrise d'œuvre en vue de la création d'une liaison entre la Zone AU Sud de Rouveyrolles et la RD 141 conformément au PLU.

Le projet pourrait être réalisé dans le cadre d'une Projet Urbain Partenarial porté par la commune.

Le bureau d'études a réalisé un calcul du coût approximatif pour la commune de la création de la liaison routière en fonction de la signature du PUP (Plan d'Urbanisation Partenariale) ou d'un financement communal.

Dans le cadre d'un P.U.P., la commune ne perçoit pas la Taxe d'Aménagement.

4 options en fonction de la participation de la commune :

Coût total pour la commune :

- 50 / 50 si PUP : 87 051.50 + 63126 (Absence récupération T.A) = 150 177.50 €
- Commune seule : 174103 – 63126 (récupération T.A) = 110 977.00 €
- 40 / 60 : 69 641.20 + 63126 (Absence récupération T.A) = 132 767.20 €
- 25 / 75 : 43 525.75 + 63126 (Absence récupération T.A.) = 106 651.75 €

BALCON : Offres

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la sécurisation du balcon de la Mairie.

Le cabinet d'architecte « L'AGENCE » a effectué l'analyse des offres. L'entreprise SOMEK est la mieux disante pour une note de 90 sur 100. Le montant de l'offre est de 13 293.10 €.

QUESTIONS DIVERSES

Concours de boules des Elus / Personnel :

Il aura lieu le samedi 25 mai 2019. Inscriptions en Mairie. Repas le soir : 20 €

Recherche une association pour tenir la buvette.

Elections européennes : Dimanche 26 mai 2019

Cérémonie du 08 mai :

Rassemblement 11 H 15 – départ défilé 11 H 30 – Place du Tricastin

Prochain conseil municipal : A confirmer : 27 mai ou 03 juin 2019

Réunion commission : 20 mai 2019 à 18 H 00

FIN DE LA REUNION : 23 H 00